

HOPSCOTCH GROUPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 252 791,50 euros
Siège social : 23-25 rue Notre Dame des Victoires - 75002 Paris
602 063 323 RCS Paris

Tableau synthétique des délégations et autorisations accordées au directoire en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2023

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31 /12/ 2023
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien droit préférentiel de souscription	1.000.000 € (Montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 25 mai 2023	N/A	Néant	1.000.000 € (actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) d et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	1.000.000 € (1) (Montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) (1)
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	1.000.000 € (1) (et 20% du capital par an) (montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) (1)
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions)	18 mois à compter du 5 mai 2023	N/A	Néant	1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	1.500.000 €	26 mois, à compter du 25 mai 2023	N/A	Néant	1.500.000 €
Autorisation donnée au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de la première attribution (nombre maximum d'actions auxquelles pourront donner droit de souscrire ou d'acheter les options)	38 mois, à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	10% du capital social au jour de la première attribution (nombre maximum d'actions auxquelles pourront donner droit de souscrire ou d'acheter les options)

1 Plafond commun.

2. Cette autorisation a été utilisée par le Directoire le 21 novembre 2022 (59 000 AGA) représentant 2,17 % du nombre d'actions composant le capital au jour de l'Assemblée générale. Le plafond résiduel s'élève donc à 7,83% du capital au jour d'établissement du présent document qui n'a pas évolué depuis la dernière Assemblée (sur la base de 2 666 668 actions composant le capital au jour de l'assemblée)

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31 /12/ 2023
Autorisation donnée au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de l'Assemblée	38 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	(2)	7,83 % du capital
Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	5% du capital social au jour de la décision d'émission	26 mois, à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	5% du capital social au jour de la décision d'émission
Délégation conférée au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)	18 mois à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)
Délégation donnée au Directoire aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique	2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)	18 mois à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)